

Québec, le 6 décembre 2017

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1er étage, Bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 9 novembre dernier, la députée de Saint-Hyacinthe, madame Chantal Soucy, déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant au Gouvernement du Québec de déclencher une enquête publique sur les causes de l'inondation du printemps 2017, afin de déterminer l'impact de la gestion des réservoirs d'Hydro-Québec (HQ) sur la crue des eaux.

D'emblée, je rappellerais que les ouvrages d'HQ contribuent à améliorer la gestion du débit dans les rivières. Sans eux, le gouvernement estime que la situation connue dans certaines régions du Québec au printemps dernier aurait pu être significativement empirée.

Les quatre principaux réservoirs d'HQ et ceux de nos partenaires situés sur le bassin de la rivière des Outaouais permettent de contrôler 40% des apports en eau, laissant 60% des précipitations et de l'eau provenant de la fonte des neiges s'écouler de façon naturelle vers la ville de Gatineau ou Montréal. Les mesures que la société peut prendre ont donc un impact limité, considérant les records de précipitations jamais vus depuis 40 ans que l'on a connus et les grandes quantités de neige accumulées pendant l'hiver.

En hiver, la société baisse le niveau de ses réservoirs pour faire de la place aux crues printanières. Les réservoirs annuels d'HQ de la rivière des Outaouais et de la rivière Gatineau sont, à toute fin pratique, vides à la fin de l'hiver ce qui leur permet d'accumuler de grandes quantités d'eau et de réduire le débit en aval au printemps. Toutefois, plusieurs des évacuateurs ne peuvent pas être fermés complètement afin de contrôler la vitesse de remplissage. Il faut trouver un juste milieu quant à l'impact qu'aura le débit des rivières à court et moyen terme ce qui a été fait à tous les jours lors de la crue printanière de 2017.

La majorité des ouvrages dans les zones où des citoyens ont été victimes d'inondations sont des centrales au fil de l'eau et non des centrales avec réservoir. Les centrales au fil de l'eau ne disposent pas de réserves permettant de retenir de l'eau sur plus de quelques heures. Elles n'ont d'ailleurs pas été conçues à cette fin. Ces centrales sont plutôt utilisées pour turbiner l'eau qui s'écoule naturellement dans les rivières. En situation de crue printanière, cela correspondrait à donner un bref répit pour ensuite devoir envoyer davantage d'eau en aval.

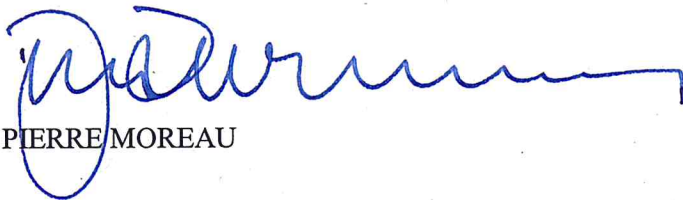
... 2

Pour toutes ces raisons, je vous informe que le Gouvernement du Québec ne donnera pas suite à la demande d'une enquête publique demandée par les pétitionnaires.

En terminant, je rappellerais que le Gouvernement du Québec a promis dès les premières heures des inondations qu'il ne laisserait tomber personne. À cet égard, l'annonce du 12 septembre dernier, concernant de nouvelles mesures mises en place afin d'offrir un meilleur accompagnement aux sinistrés et aux municipalités touchées par les inondations, en est l'illustration parfaite. J'invite la députée à consulter le site web du ministère de la Sécurité publique pour en apprendre davantage.

Veillez agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

Le ministre,



PIERRE MOREAU

c.c. Monsieur Martin Coiteux, ministre de la Sécurité publique.